

Groupe francophone

Président du groupe : Modibo Cissé, Mali

Rapporteurs : Dantsey-Barry H., Togo

Résumé des communications

Cameron :

- Les agriculteurs ont des méthodes de conservation ex situ qui ont pu stocker la semence du maïs pendant des décennies. Ces méthodes méritent d'être étudiées et vulgarisées

Maroc : Option de la conservation à la ferme

Option de l'amélioration de la production

- Elaboration des options de conservation à la ferme :
- amélioration des techniques de conservation par l'organisation des agriculteurs en coopératives de production et de distribution de semences.
- Sélection régénératrice de la diversité des cultures (Participatory plant breeding)
- Intégration des ressources génétiques dans les programmes d'amélioration

Option légale et organisationnelle

- Organisation de système informel de semences des cultivars locaux
- Reconnaissance des produits du terroir
- Valorisation de la production (produits et terroir et produits biologiques)
- Sensibilisation du grand public (formation, éducation, exposition, foires,) à l'importance des ressources génétiques

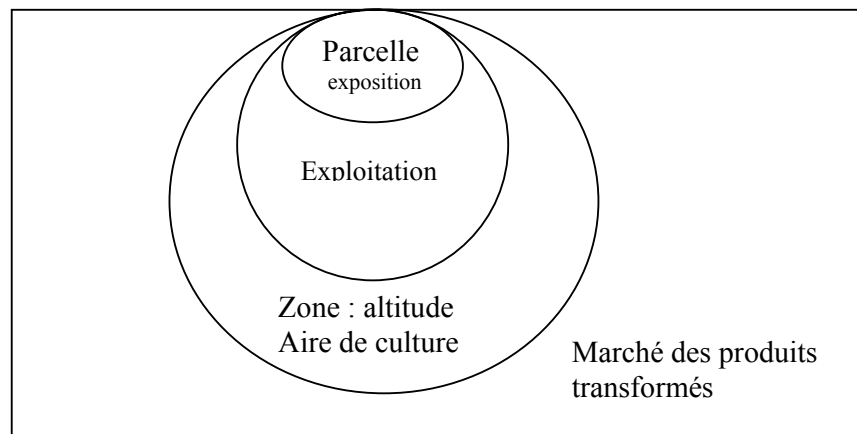


Diagramme de différentes échelles de gestion de la diversité

Niger : La gestion communautaire de la rôneraie

Il y a lieu de noter une avancée significative dans la gestion de la ressource à travers :

- ✓ L'existence d'outils de planification participative (plan de gestion de terroirs),

- ✓ L'opérationnalité du système communautaire de protection des ressources naturelles (et du mécanisme communautaire d'exploitation et de commercialisation des lattes de rôniers,
- ✓ Des cadres et espaces de concertation et de planification – décisions:
- ✓ Des mécanismes de financement du développement local:
- ✓ Le développement d'une culture de citoyenneté et d'une gouvernance redevable et démocratique. (processus d'élections; bilan participatifs et planification concertée.)
- ✓ La mise en place et l'opérationnalité d'un réseau de communication (bibliothèques, radios locales; et de journaux locaux).

Togo :

- Maïs et sorgho: l'intégration des variétés locales dans la sélection de nouvelles variétés (deux variétés de sorgho SORVATO 1 et SORVATO 28 sont cultivées dans 14 pays de la région)

- Assainissement et réintroduction des cultivars locaux de l'igname et du manioc.

- La variation du cours du coton dans le marché international a largement affecté les superficies des cultures vivrières et réduit la disponibilité des semences locales.

- La restitution des ressources génétiques des espèces cultivées a été assurée à partir des stocks des agriculteurs.

Mali :

Une intégration des ressources génétiques des cultures vivrières dans un programme d'amélioration génétique

Renforcement de l'approche participative des paysans dans la gestion des ressources génétiques

Renforcement et valorisation de l'utilisation des ressources génétiques au niveau international par l'encouragement de la pratique de la culture biologique

Sensibilisation du grand public et des décideurs sur l'utilisation des ressources génétiques

République Démocratique du Congo

Inventorier les variétés locales des principales cultures vivrières (maïs, manioc) en vue de constituer une banque de gènes

Prise en compte des droits des populations locales dans le nouveau code forestier.

Principes et Directives d'Addis-Abeba

Pour qu'il puisse répondre à ses objectifs, ce document pourrait être complété par l'intégration de la biodiversité agricole dans les principes et directives, en ajoutant peut être un moins.

Principe 1 et **Principe 2** sont valables aussi pour l'agrobiodiversité, que pour les autres composantes de la biodiversité.

Principe 3 : ce qui est valable pour la pêche est aussi valable pour l'agriculture dans les zones extensives et la montagne. La vulgarisation abusive de l'intensification onéreuse de l'agriculture qui ne respecte pas les potentialités de l'écosystème à compléter au niveau de la partie. Le reste est valable. À compléter à la ligne 11 au niveau du Fondement après ... réglementée, ce qui suit : **la pratique d'une agriculture non respectueuse de l'environnement.**

Principe 4 : au point b (page 10), il faut ajouter aussi « les études ».

Au point c ajouter aussi les études et pas seulement les surveillances ?

Le reste est valable : à ajouter une directive relative à l'étude de bases pour les systèmes d'exploitation de l'agrobiodiversité.

Une parenthèse après la science : **(Données scientifiques disponibles, études de bases, d'impact, socioéconomiques, etc....)**